

Bilan et mémoires de la Seconde Guerre mondiale, cours 1 et 2

I. Le bilan de la Seconde Guerre mondiale en France

1. Le bilan humain

- La France compte environ 700000 victimes. Plus de 170000 militaires ont été tués au combat. 150000 civils furent tués dans les bombardements, les opérations terrestres ou par des massacres. Plus de 280000 personnes ont été victimes de la déportation. Enfin, plus d'un million de familles sont sans-abri. Les conséquences démographiques de ces pertes humaines (le **déficit des naissances** s'élève à plus de 500000) sont toutefois limitées par la reprise de la fécondité, à partir de 1942. À cette date, la priorité des Français est toujours de survivre, car la pénurie et le rationnement se poursuivent. Une proportion importante des habitants est mal nourrie, ce qui aggrave la mortalité après la guerre.
- Le régime de Vichy, antisémite, a participé à la déportation des populations juives de France. En 1942, la grande rafle du Vélodrome d'Hiver a entraîné l'arrestation par la police française de 12000 Juifs étrangers, transférés au camp de Drancy puis livrés aux Allemands. Au total, sur les 80000 Juifs arrêtés en France et déportés, 2500 seulement reviendront en 1945. En 1945, la découverte des camps d'extermination et le retour des déportés survivants provoquent un choc dans la population française.
- Outre le traumatisme lié aux combats, aux déportations et aux privations, la société française sort déchirée du conflit. La France a été occupée pendant quatre années, et certains Français ont collaboré avec l'occupant. Les règlements de compte contre les collaborateurs commencent dès la libération du territoire: c'est l'**épuration** dite «sauvage», ou «spontanée». Au total, celle-ci fait moins de 10000 victimes, mais elle aboutit à des excès et des exactions. Elle ne cesse qu'avec le rétablissement de l'autorité de l'État. Enfin, d'autres fractures traversent le pays: dans un contexte de privations, les Français acceptent mal que certains aient pu profiter de l'occupation du pays pour s'enrichir.

2. Le bilan matériel et économique

- Des régions entières sont dévastées et l'activité économique est interrompue. Près de deux millions et demi d'immeubles sont détruits ou endommagés. La Normandie arrive en tête des régions sinistrées: certaines villes sont en grande partie détruites, comme Le Havre, Rouen ou Caen. Les ports ont constitué la principale cible des bombardements. La reprise de l'activité est freinée par l'état des transports: les chemins de fer, en particulier, ont été la cible des bombardements et des actes de sabotage. Plus du tiers des gares sont détruites. Seulement 18000 kilomètres de voies ferrées sur 40000 sont encore en service. Les ponts et les routes sont également endommagés.
- La guerre a coûté à la France 1 milliards de francs, ce qui représente cinq fois son revenu annuel. Outre l'aggravation du déficit budgétaire, la France a perdu la moitié de sa capacité de production agricole, le tiers pour l'industrie. Le pays doit avoir recours à des importations massives: ainsi, dans les six derniers mois de l'année 1945, la France importe pour 34 milliards de francs de marchandises alors que les exportations sont limitées à 7 milliards. Or, les recettes fiscales sont faibles, du fait de la désorganisation économique du pays. Les dirigeants n'ont donc pas d'autre choix que d'avoir recours à l'endettement: celui-ci est multiplié par quatre, par rapport à 1939.

- Face à cette situation, il est urgent pour le pays de se remettre à produire. L'ensemble des formations politiques appelle à un effort national de production. Et c'est l'État qui prend en main la reconstruction: entre 1944 et 1946, le gouvernement décide d'effectuer une vague de **nationalisations** (dans l'énergie, l'industrie, les transports, les banques et les assurances). L'instauration de la **planification** doit permettre à l'État de superviser la reconstruction économique: en janvier 1946, un Commissariat au plan est créé, sous la direction de Jean Monnet.

3. La restauration de la souveraineté nationale

- L'effondrement du régime de Vichy crée une situation de vide politique. Le général de Gaulle, président du GPRF, souhaite éviter la mise en place d'une administration militaire américaine sur le territoire national. Il y parvient en intégrant les FFI dans l'armée régulière, et en imposant le désarmement des milices patriotiques. À la fin de l'année 1944, l'autorité de l'État existe de nouveau en France: en octobre, tous les Alliés reconnaissent la légitimité du **GPRF**. L'épuration reprend contre les Français qui ont collaboré avec l'occupant, mais de façon légale cette fois-ci: plus de 160000 dossiers sont instruits. Les dirigeants de Vichy, Pétain, Laval et Darnand sont jugés. Enfin, dès le début de la libération du territoire, l'armée française participe à l'effort de guerre jusqu'à la capitulation de l'Allemagne, le 8 mai 1945.
- La démocratie est rétablie en France: les syndicats sont reconstitués, le droit de vote est accordé aux femmes et les partis politiques réapparaissent légalement. Les premières élections municipales peuvent avoir lieu (avril 1945). La législation imposée par le régime de Vichy est abolie et le programme du **CNR** est mis en place: politique de nationalisations, création des **Comités d'entreprises** et de la Sécurité sociale. Et le 21 octobre 1945, les Français approuvent par référendum la nécessité de changer de Constitution et élisent une Assemblée nationale constituante.
- Il s'agit alors pour la France de retrouver son rang international. Staline, Roosevelt et Churchill n'invitent pas de Gaulle à la conférence de Yalta (4-11 février 1945). Toutefois, la participation de l'armée française à la poursuite de la guerre et la légitimité du GPRF permettent au pays d'appartenir in extremis au clan des vainqueurs. Ainsi, la France obtient un siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, avec un droit de veto. De même, la France obtient une zone d'occupation en Allemagne. Enfin, le pays retrouve son empire colonial, à l'exception de ses mandats sur le Liban et la Syrie qui deviennent indépendants. En 1945, contre toute attente, près de 80% des Français estiment que le pays a retrouvé son rang sur le plan international.

II. Mémoires de la Seconde Guerre mondiale dans la société française

1. Les différentes mémoires et la mémoire officielle

- Dès la fin de la Seconde guerre mondiale, l'histoire de Vichy, de la déportation et de l'extermination font l'objet de nombreux témoignages, qui vont constituer de multiples mémoires de la période. Mais la mémoire collective est bien souvent imposée par la mémoire officielle: ainsi, au lendemain de la guerre, c'est la mémoire d'une France résistante et héroïque qui l'emporte. Les gaullistes insistent sur le rôle de la France libre dans le conflit. Les communistes imposent une vision similaire concernant leur propre participation à la Résistance. Le général de Gaulle lui-même, qui a ordonné l'épuration officielle, souhaite la réconciliation des Français. Dans les années 1950, des lois d'**amnistie** sont votées en faveur des anciens collaborateurs. D'autre part, sur le plan international, la priorité donnée à la

réconciliation franco-allemande rejette au second plan la politique de collaboration du régime de Vichy et l'horreur du génocide.

- Il faut attendre les années 1970 pour assister à une remise en cause du **résistancialisme**. Ainsi, le film de Marcel Ophüls, *Le chagrin et la pitié*, impose l'image d'une France lâche et égoïste, à l'encontre de la mémoire officielle. En 1973, l'historien américain Robert O. Paxton publie *La France de Vichy 1940-1944*, et démontre la responsabilité du régime de Vichy et l'ampleur de la collaboration d'État. Dans la même décennie, le journaliste français Henri Amouroux fait paraître le deuxième tome de sa *Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, qu'il intitule: «Quarante millions de pétainistes». Les historiens jugent son ouvrage excessif, mais celui-ci contribue à la mise à mal du mythe de la France résistante. Dans le même temps, on assiste à l'émergence d'un courant très minoritaire, le **négaționisme**, dont l'objectif est de dénier la réalité des camps d'extermination.

- Jusqu'à une période récente, la responsabilité de la France est niée. Une série d'affaires relance la polémique sur le rôle de la France pendant la guerre. Ainsi, en 1989, l'affaire Touvier révèle que l'ancien chef de la Milice de Lyon, qui vient d'être arrêté, a bénéficié de multiples protections en France. En 1993, l'assassinat avant son procès de René Bousquet, ancien chef de la police de Vichy, relance la polémique. De même, dans les années 1990, les révélations sur la **jeunesse du Président Mitterrand** font l'objet d'un vif débat. Le **procès de Maurice Papon**, plus récemment, constitue un autre exemple. En 1997, le gouvernement français crée une mission sur la spoliation des biens des juifs français au cours de la guerre. Et le Président Jacques Chirac reconnaît officiellement la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs.

2. Les gardiens de la mémoire

- Le rôle des historiens et des chercheurs est fondamental dans la connaissance de la période. Pourtant, leur travail est entravé par la difficulté d'accès à certaines archives, essentielles pour la mise en lumière des événements. Ainsi, la loi sur les archives publiques de 1979 impose des délais allant de 60 à 150 ans avant que celles-ci puissent être librement consultées. Dès 1991, l'historien de la Shoah Serge Klarsfeld, suivi par d'autres chercheurs, dénonce l'impossibilité d'accéder à certaines archives, en particulier celles concernant la déportation des Juifs de France. La loi de 1979 a été plusieurs fois assouplie, dans les années 1990 et 2000, afin de faciliter l'accès des citoyens français aux archives publiques et plus particulièrement celles concernant la Seconde Guerre mondiale.

- De nombreuses associations et fondations, tant publiques que privées, se donnent également pour objectif la transmission des différentes mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Elles rassemblent d'anciens résistants (comme la «Fondation de la Résistance», créée en 1993 à l'initiative de hautes personnalités issues de la Résistance française), d'anciens déportés ou leurs familles, ainsi que tous ceux qui souhaitent participer à la transmission de la mémoire.

- Les lieux de mémoires concernant la période sont multiples: monuments aux morts, cimetières militaires, centres de documentation, musée et mémoriaux. Leur objectif est de transmettre la mémoire de la période concernée, et l'on observe un souci d'effectuer cette transmission de la façon la plus pédagogique possible: c'est le cas par exemple du Mémorial de Caen («Un musée pour la paix») qui organise des visites guidées à l'attention des collégiens et des lycées. C'est le cas également du Mémorial de la déportation de **Drancy**, ainsi que de multiples centres de recherches, de documentation, de musées consacrés à la période.

3. Mémoires et histoire

- Aujourd'hui, le «devoir de mémoire» est fréquemment invoqué: par les associations d'anciens combattants, de déportés, de victimes de la guerre. De même, les autorités

officielles encouragent ce devoir, en particulier le secrétariat à la Défense chargé des anciens combattants. La transmission des différentes mémoires vise en particulier les jeunes générations, celles qui n'ont pas connu le conflit.

- À ce titre, les collèges et les lycées deviennent des lieux essentiels de la transmission des différentes mémoires. Celle-ci s'effectue au sein des cours d'histoire ou d'éducation civique: les élèves sont informés sur le régime de Vichy, la collaboration, le rôle de l'État français dans la persécution et la déportation des Juifs. D'autre part, les initiatives se multiplient pour que les jeunes recueillent le témoignage de ceux qui ont vécu la guerre (expositions, conférences, rencontre avec d'anciens résistants et déportés) et visitent les différents lieux de mémoire.

- Chacun admet qu'il est essentiel de se souvenir des événements du passé. Toutefois, les historiens et les philosophes pointent les dangers du «devoir de mémoire». Selon eux, le travail de l'historien implique une mise à distance des événements, alors que le «devoir de mémoire» implique une approche sentimentale et individuelle du passé. Ainsi, au cours du procès Papon, les historiens sont appelés à témoigner par les deux parties en présence, ce qui heurte ceux qui pensent que l'historien n'est pas un juge et que son rôle se limite à expliquer le passé.